



**LA FIERTÉ DES  
PRODUCTEURS  
PAYSANS**

**BIO  
ÉQUITABLE  
& AUTHENTIQUE**




**TUTORIELS SPP**

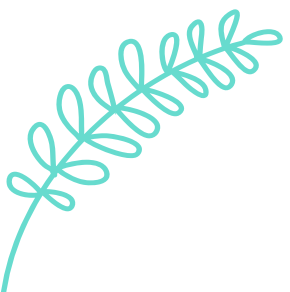
# **PROCÉDURE DE CERTIFICATION**

**Version 1.0**



## À QUELLE QUESTION RÉPOND-IL CE TUTORIEL ?

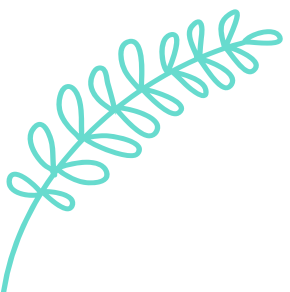
-  **Avez-vous l'intention de faire partie du réseau intercontinental de SPP Global et de vendre vos produits dans le cadre du Symbole des Producteurs Paysans ?**
-  **Souhaitez-vous faire certifier votre Organisation de Petits Producteurs en tant qu'OPP SPP ?**
-  **Découvrez la procédure de certification**





## **QUELLES SONT LES EXIGENCES MINIMALES POUR ME FAIRE CERTIFIER SPP ?**

**Pour vous faire certifier SPP, vous devez vous conformer aux critères de notre Norme Générale, ainsi que souscrire à la Déclaration de Principes et de Valeurs et au Code de Conduite.**



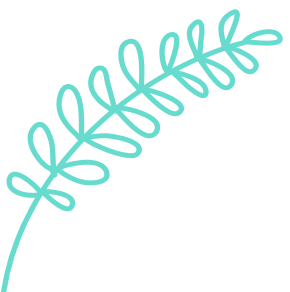


## **1. Quelques exigences minimales :**

**Votre organisation doit être légalement constituée de petits producteurs, qui composent l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration.**

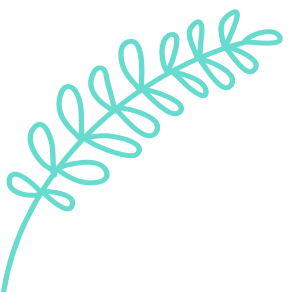


**2. Le produit que vous allez faire certifier doit avoir une certification biologique appartenant à l'organisation.**



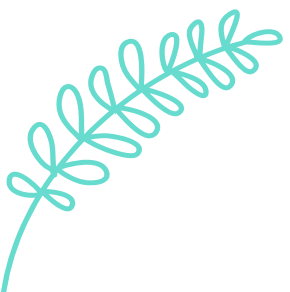


- 3. Pour les produits agricoles en général, au moins 85% des producteurs ont moins de 15 hectares et les autres ont un maximum de 30 hectares.**



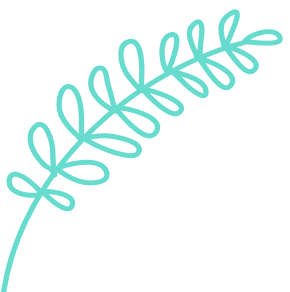


- 4.** Si les producteurs cultivent leurs produits dans des serres, alors 85% ne dépassent pas un hectare en production et le reste peut avoir jusqu'à 2 hectares en production.





- 5. Si votre organisation produit du miel, 85% des apiculteurs ont un maximum de 500 ruches et les autres un maximum de 1 000 ruches.**







**6. Pour les produits tels que le quinoa, les châtaignes récoltées, les herbes, les plantains et des pays comme le Pérou et le Sri Lanka, il existe des critères spécifiques pour l'unité de production correspondante.**



Consultez les détails : Liste des Paramètres Spécifiques



## COMMENT OBTENIR UNE CERTIFICATION POUR LA PREMIÈRE FOIS ?

**Si c'est la première fois que vous déposez une demande pour votre certification, vous ferez l'objet d'une procédure initiale qui consiste à compléter un processus d'éligibilité et à passer une Évaluation Documentaire à distance effectuée par un Organisme de Certification agréé par SPP Global.**



Consultez les détails : [Organismes de Certification](#)

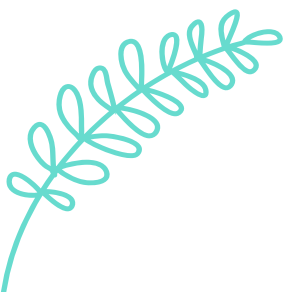


## COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE DE CERTIFICATION SPP ?

**1.** Vous devez vous préinscrire au [lien](#)

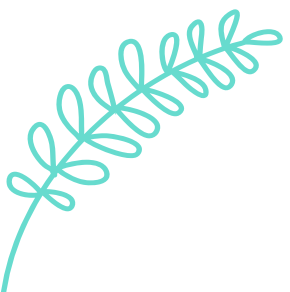
**Ici, il vous sera demandé de fournir des informations générales sur votre organisation : nom, adresse, contacts, produit à certifier, etc.**

**Mais attention ! Cette préinscription n'est pas équivalente à la demande de certification.**





**2.** Une fois que vous aurez soumis vos informations, notre équipe SPP examinera votre préinscription et vous contactera si elle a besoin de plus d'informations.





**3.** Si les informations sont complètes, nous vous enverrons votre nom d'utilisateur et votre mot de passe avec lesquels vous pourrez accéder à notre plateforme **D-SPP**.

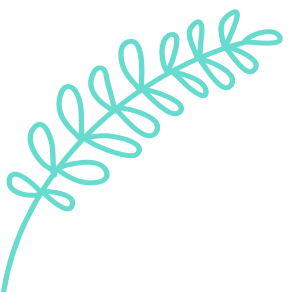
**Avec ces identifiants, vous devrez vous connecter sur la plateforme et remplir le formulaire de demande de certification.**



Pour accéder à la plateforme **D-SPP**



**4.** Lorsque vous aurez terminé de remplir votre demande, vous aurez la possibilité de l'envoyer à plus d'un organisme de certification.

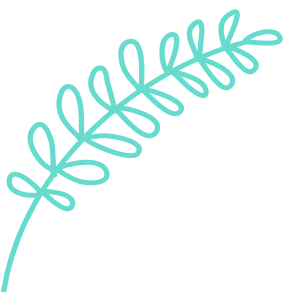




## PROCÉDURE D'ÉLIGIBILITÉ

**Après avoir déposé votre demande, vous devrez payer des frais de dossier pour un montant de **150 USD** afin de démarrer votre processus d'éligibilité.**

**Cette étape n'est exécutée que la première fois qu'une organisation dépose une demande de certification SPP et le processus prend environ 21 jours.**





## — QU'EST-CE QUE LE PROCESSUS D'ÉLIGIBILITÉ ?

**À cette étape, SPP Global mènera une enquête documentaire<sup>1</sup> et une consultation auprès des associés SPP pour confirmer que votre organisation respecte les principes de base de la Norme Générale, la Déclaration de Principes et Valeurs et le Code de Conduite SPP.**

<sup>1</sup>Si les informations ne suffisent pas pour émettre une Résolution, il vous sera demandé d'envoyer des pièces supplémentaires.



## DEVIS D'ÉVALUATION

- 1. Sur la base des résultats obtenus, SPP Global émettra une Résolution ; si elle est positive, le ou les Organisme(s) de Certification enverra/ enverront un devis pour votre évaluation dans un délai maximum de 10 jours.**

**Le coût de l'évaluation dépendra du nombre de producteurs que compte l'organisation.**



Consultez les détails : [Tutoriel des Coûts](#)



**2.** Vous devrez réviser et/ou accepter l'offre téléchargée par l'Organisme de Certification via la plateforme **D-SPP**.

**Vous avez jusqu'à 10 jours pour réviser et/ou accepter le devis proposé par l'organisme que vous préférez.**



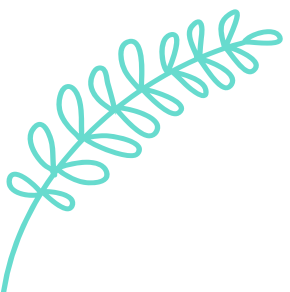
Accéder à la plateforme [D-SPP](#)



## PROCÉDURE D'ÉVALUATION

**Une fois le devis accepté, la procédure démarrera avec une « Évaluation Documentaire » où la conformité aux critères critiques de la Norme Générale SPP sera examinée en 3 étapes :**

- ♥ **Auto-évaluation**
- ♥ **Révision et informations supplémentaires**
- ♥ **Résolution d'évaluation**

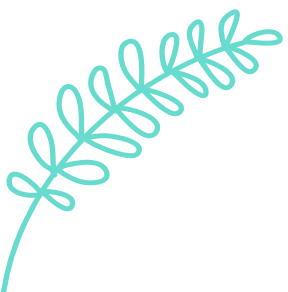




---

## QU'EST-CE QUE L'AUTO-ÉVALUATION ?

- 1. Lors de l'Auto-évaluation, votre OPP devra remplir le formulaire d'évaluation et joindre les documents qui justifient la conformité aux critères de la Norme Générale SPP.**



## 2. Vous devrez envoyer votre formulaire à l'Organisme de Certification au plus tard 30 jours après le début de la procédure d'évaluation.

Explication du critère			A remplir par le demandeur	
#	CONTENU	TYPE DE CRITÈRE	CONFORMITÉ	FORME DE CONFORMITÉ
<b>4.1</b>	<b>ORGANISATIONS DE PETITS PRODUCTEURS</b>			
<b>4.1.1</b>	Tous les producteurs de l'Organisation de Petits Producteurs remplissent chacun les critères a), b), c) et d):	Critique	Conforme	<i>Décrire la façon dont votre OPP se conforme à ce critère</i>

↓ Vous devez y déclarer si vous vous conformez ou pas au critère      ↓ Si vous vous conformez au critère, il faudra décrire comment vous le faites



## RÉVISION ET INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

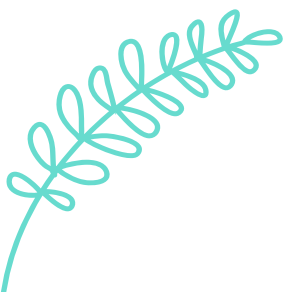
**L'évaluateur de l'OC examinera le formulaire et/ou les annexes dans un délai maximum de 15 jours.**

**Dans le cas où les informations sont incomplètes ou en cas de non-conformité, l'évaluateur demandera plus d'informations ou indiquera les actions correctives nécessaires. Vous aurez un maximum de 60 jours pour vous conformer à ces exigences.**



# ATTENTION !

**Vous devez vous conformer avant la date limite de chaque étape, sinon votre processus sera considéré comme abandonné et vous devrez tout recommencer.**





## RÉSOLUTION D'ÉVALUATION

**Si les informations sont complètes, l'évaluateur émettra un Rapport d'Évaluation pour que l'OC émette une Résolution.**

**Si la Résolution est positive, l'Organisme de Certification vous délivrera votre certificat SPP valable 3 ans.**

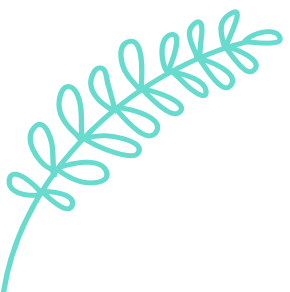




---

## REMISE DU CERTIFICAT SPP

**Pour que votre certificat vous soit délivré, vous devrez payer à SPP Global les frais de base pour l'adhésion annuelle et signer le Contrat d'Utilisation SPP.**





## FRAIS DE BASE POUR L'ADHÉSION ANNUELLE

Les frais de base sont calculés en tenant compte du nombre de producteurs dans votre OPP.

NOMBRE DE PRODUCTEURS	0 à 100	101 à 250	251 à 500	501 à 1000	+ 1000
COÛT (USD)	\$150	\$187,5	\$375	\$562,5	\$750



## SIGNATURE DU CONTRAT D'UTILISATION

**Le Contrat d'Utilisation décrit les obligations que votre OPP assumera en tant qu'associé SPP et vous donne le droit d'utiliser le logo SPP<sup>1</sup>.**

<sup>1</sup> L'utilisation du SPP consiste en l'apposition du logo ou la référence à la certification SPP sur les produits et supports promotionnels.



## CERTIFICAT SPP

- 1. Une fois le paiement reçu par SPP Global, félicitations ! Avec votre certificat SPP, vous faites déjà partie de la famille SPP.**



**2. Votre certificat SPP sera valable 3 ans. Pendant cette période, vous serez tenu de passer une Évaluation Documentaire annuelle et pour renouveler votre Certificat, vous devrez faire l'objet d'une Évaluation sur place.**





## COMMENT PUIS-JE MAINTENIR MON CERTIFICAT SPP ?

**Avant de commencer toute évaluation, documentaire ou sur place, vous devrez payer SPP Global pour votre adhésion à SPP<sup>1</sup>.**

**Les frais d'adhésion annuels sont la somme des frais de base plus la redevance de volume.**

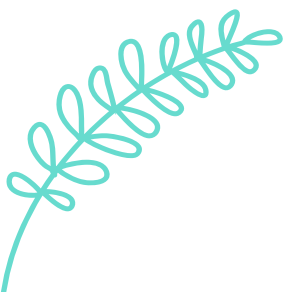


Consultez les coûts de la certification SPP : [Tutoriel des Coûts](#)



# N'OUBLIEZ PAS !

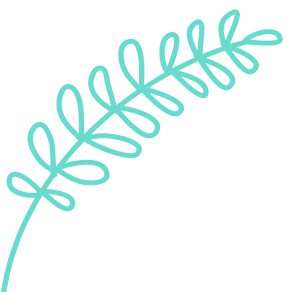
**Vous ne pouvez pas commencer l'évaluation annuelle si vous n'avez pas effectué le paiement de vos frais d'adhésion, ce qui peut entraîner des retards et éventuellement une suspension.**





## — QUELLE EST LA DATE LIMITE POUR LES ÉVALUATIONS ANNUELLES ?

- 1. Les évaluations documentaires et les évaluations sur place doivent avoir lieu au plus tard à la même date (mois et jour) que le certificat initial a été délivré.**







- 2.**  **Évaluation documentaire : Elle doit être demandée au moins 3 mois avant la date limite.**
-  **Évaluation complète sur place : Elle doit être demandée au moins 4 mois avant la date limite.**

**Restez à l'affût des notifications qui vous seront envoyées depuis notre plateforme, mais n'attendez pas jusqu'à ce que vous en recevez, le renouvellement est aussi de votre responsabilité.**

## ÉVALUATIONS ANNUELLES

-  **Évaluations Documentaires, la conformité aux critères critiques de la Norme Générale SPP sera évaluée.**
-  **Évaluations sur place, la conformité à tous les critères de la Norme Générale SPP est évaluée.**

**Même si tous les critères de la Norme Générale SPP ne sont pas évalués chaque année, votre organisation devra toujours se conformer au 100% des critères.**



## **2. Les Évaluations Documentaires que vous passerez chaque année comprennent les mêmes étapes que votre évaluation initiale, à l'exception du processus d'éligibilité<sup>1</sup>.**

**Lors des Évaluations sur place, l'évaluateur de l'Organisme de Certification auditera votre organisation sur le terrain.**

<sup>1</sup> Le processus d'éligibilité n'a lieu que la première fois que vous faites une demande de certification.

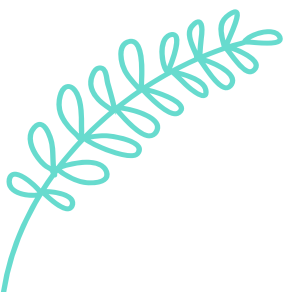


---

## **QUE SE PASSE-T-IL SI JE NE PASSE PAS MON ÉVALUATION DANS LES DÉLAIS ?**

**Si vous n'avez pas terminé votre évaluation documentaire ou sur place avant la nouvelle date limite, le certificat est suspendu et n'est réactivé que lorsque l'organisme de certification émet la nouvelle résolution ou le nouveau certificat.**

**Planifiez et commencez à temps avec votre évaluation annuelle !**



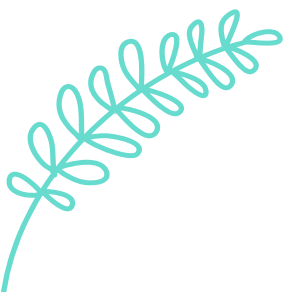
# ÉVALUATIONS ANNUELLES





# N'OUBLIEZ PAS !

**Vous devrez respecter le délai pour chaque étape, autrement votre processus sera déclaré abandonné et vous devrez recommencer.**





**LA FIERTÉ DES  
PRODUCTEURS  
PAYSANS**

**BIO  
ÉQUITABLE  
& AUTHENTIQUE**

**Si vous avez besoin d'informations  
supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter !**



[info@spp.coop](mailto:info@spp.coop)



+52 55 6375 5572



[symbolesdesproducteurspaysans](https://www.facebook.com/symbolesdesproducteurspaysans)



[SymbolePP](https://twitter.com/SymbolePP)



[symbolesdesproducteurspaysans](https://www.instagram.com/symbolesdesproducteurspaysans)

**WWW.SPP.COOP**